



Assemblée générale

Distr. générale
6 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019*

Titre X

Activités administratives financées en commun
et dépenses spéciales

Chapitre 31

Activités administratives financées en commun

Programme 27 (plan-programme biennal pour la période 2018-2019)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Commission de la fonction publique internationale	7
B. Corps commun d'inspection	12
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	16
Annexes***	
I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2018-2019	24
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	27
III. Brève explication de la formule de partage des coûts utilisée pour calculer la part des dépenses cofinancées devant être prise en charge par l'ONU	28

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/72/6/Add.1.

** A/71/6/Rev.1.

*** L'annexe énumérant les produits de l'exercice 2016-2017 non reconduits en 2018-2019 est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.



Vue d'ensemble

Tableau 31.1 Ressources financières (budget ordinaire)

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	11 503 600
Ajustements techniques	698 200
Autres variations	(13 400)
Variation totale	684 800
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019 ^a	12 188 400

^a Aux taux de 2016-2017.

Tableau 31.2 Ressources financières (budgets cofinancés)

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2016-2017	37 650 900
Autres variations	(43 500)
Variation totale	(43 500)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2018-2019 ^a	37 607 400

^a Aux taux de 2016-2017.

Tableau 31.3 Postes (activités cofinancées)^a

	Nombre	Classe
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017	79	3 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1, 4 G(1eC), 33 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2018-2019	79	3 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1, 4 G(1eC), 33 G(AC)

^a Les 79 postes prévus au présent chapitre sont cofinancés conformément aux accords de partage des dépenses.

Orientation générale

- 31.1 Les montants inscrits au présent chapitre couvrent la part incombant à l'ONU des dépenses relatives à trois unités administratives appliquant le régime commun des Nations Unies dont le financement est assuré sur une base interinstitutionnelle, à savoir :
- La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et son secrétariat;
 - Le Corps commun d'inspection et son secrétariat;
 - Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), y compris le projet de normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), lancé pour assurer un appui et une coordination à l'échelle du système au stade de l'entrée en vigueur des normes IPSAS, puis de leur mise en œuvre par les organismes du système des Nations Unies qui cofinancent le projet.

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : G = agent des services généraux; 1^eC = 1^e classe : AC = Autres classes; CFPI = Commission de la fonction publique internationale; CCS = Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

- 31.2 En application du paragraphe 2 de l'article 21 de son statut, le budget de la CFPI est inclus dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de budget est présenté par le Secrétaire général après consultation avec le CCS, sur la base des propositions de la Commission. En ce qui concerne le Corps commun d'inspection, conformément à l'article 20 de son statut, son budget fait partie du budget ordinaire de l'ONU. Les prévisions de dépenses sont établies par le Secrétaire général, après consultation avec le CCS sur la base du projet présenté par le Corps commun. Les budgets complets de la Commission et du Corps commun sont présentés à l'Assemblée générale, qui doit les examiner et les approuver conformément aux dispositions en vigueur. Le budget complet du CCS, y compris le projet IPSAS, est également fourni à titre d'information, la part de ce budget incombant à l'ONU étant présentée pour approbation.
- 31.3 Le 21 février 2017, les projets de budget de la CFPI et du Corps commun d'inspection, ainsi que ceux du CCS et du projet IPSAS, ont été communiqués aux organisations membres du Conseil par son secrétariat, qui a sollicité leurs observations. Les consultations engagées dans le cadre du CCS se sont achevées en mars 2017, et le Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion a terminé l'examen de la question à sa réunion tenue le 2 mars 2017. À l'issue d'un examen minutieux des projets de budget, le Réseau Finances et budget a conclu que, compte tenu des difficultés financières qui pesaient sur toutes les organisations membres du CCS, et dans le droit fil des efforts déployés dans le système des Nations Unies pour rechercher des gains d'efficacité, il ne pouvait y avoir aucune augmentation de budget au titre de l'exercice biennal 2018-2019.
- 31.4 Ces consultations ont été conduites par le Secrétaire général au cours de l'élaboration des projets de budget-programme. Conformément à l'article 21 du Statut de la CFPI et à l'article 20 du Statut du Corps commun d'inspection, les observations des organisations membres du CCS ont été prises en considération lors de la mise au point des projets de budget-programme de la CFPI et du Corps commun pour l'exercice biennal 2018-2019.

Vue d'ensemble des ressources

- 31.5 Le montant qu'il est demandé d'inscrire au présent chapitre du budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre de la part de l'ONU dans le cofinancement des activités de la CFPI, du Corps commun d'inspection, du CCS et du projet IPSAS s'élève à 12 188 400 dollars (avant actualisation des coûts), soit une augmentation nette de 684 800 dollars (6,0 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017. La part des dépenses incombant à l'ONU a été déterminée par le CCS selon la méthode établie. La variation est due à deux facteurs, à savoir les ajustements techniques reflétant l'évolution de la part du coût des activités visées qui est à la charge de l'ONU et d'autres changements. Le montant demandé permet de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.
- 31.6 Le montant total demandé au titre des budgets cofinancés de la CFPI, du Corps commun d'inspection, du CCS et du projet IPSAS s'élève à 37 607 400 dollars (avant actualisation des coûts), soit une diminution nette de 43 500 dollars (0,1 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2016-2017. La variation est imputable à une diminution de la demande de crédits au titre du projet IPSAS pour l'exercice biennal 2018-2019.
- 31.7 La répartition des ressources du budget ordinaire est indiquée au tableau 31.4. À titre de comparaison, on trouvera le montant global des ressources demandées pour les activités cofinancées relevant du présent chapitre au tableau 31.5 et les effectifs prévus au titre de ces activités aux tableaux 31.6 et 31.7.

Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Tableau 31.4 Ressources financières (budget ordinaire), par composante (part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

			<i>Variation</i>					<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2018-2019 (montant prévu)</i>
	<i>2014-2015 (dépenses effectives)</i>	<i>2016-2017 (crédits ouverts)</i>	<i>Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)</i>	<i>Nouveaux mandats ou mandats élargis</i>	<i>Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres</i>	<i>Autres variations</i>						
A. Commission de la fonction publique internationale	6 216,2	6 411,2	128,2	–	–	–	128,2	2,0	6 539,4	224,8	6 764,2	
B. Corps commun d'inspection	3 142,5	3 238,0	504,5	–	–	–	504,5	15,6	3 742,5	105,8	3 848,3	
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	1 842,6	1 854,4	165,5	–	–	(13,4)	52,1	2,8	1 906,5 ^a	52,2	1 958,7	
Total	11 201,3	11 503,6	698,2	–	–	(13,4)	684,8	6,0	12 188,4	382,8	12 571,2	

^a Y compris la part des dépenses afférentes au projet IPSAS à la charge de l'ONU, d'un montant de 157 000 dollars.

Tableau 31.5 Dépenses cofinancées, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

			<i>Variation</i>					<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2018-2019 (montant prévu)</i>
	<i>2014-2015 (dépenses effectives)</i>	<i>2016-2017 (crédits ouverts)</i>	<i>Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)</i>	<i>Nouveaux mandats ou mandats élargis</i>	<i>Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres</i>	<i>Autres variations</i>						
A. Commission de la fonction publique internationale	17 902,7	18 064,6	–	–	–	–	–	–	18 064,6	621,1	18 685,7	
B. Corps commun d'inspection	15 015,4	13 347,0	–	–	–	–	–	–	13 347,0	343,9	13 690,9	

Chapitre 31 Activités administratives financées en commun

	Variation										
	2014-2015 (dépenses effectives)	2016-2017 (crédits ouverts)	Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats ou mandats élargis	Transferts à l'intérieur d'un même chapitre ou entre chapitres	Autres variations	Total	Pourcen- tage	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	7 069,7	6 239,3	–	–	–	(43,5)	(43,5)	(0,7)	6 195, 8 ^a	186,5	6 382,3
Total	39 987,8	37 650,9	–	–	–	(43,5)	(43,5)	(0,1)	37 607,4	1 151,5	38 758,9

^a Y compris la part des dépenses afférentes au projet IPSAS, d'un montant de 508 100 dollars.

Tableau 31.6 Postes, par composante^a (dépenses cofinancées)

	Postes permanents cofinancés ^a		Postes temporaires cofinancés ^b		Ressources extrabudgétaires		Total	
	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019
A. Commission de la fonction publique internationale	45	45	–	–	–	–	45	45
B. Corps commun d'inspection	20	20	11	11	–	–	31	31
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	14	14	–	–	–	–	14	14
Total	79	79	11	11	–	–	90	90

^a Tous les postes visés à la présente section sont cofinancés conformément aux accords de partage des dépenses et ne figurent pas dans le tableau d'effectifs prévu au budget ordinaire de l'Organisation.

^b Onze postes temporaires d'inspecteur au Corps commun d'inspection.

Tableau 31.7 Postes, par catégorie^a (dépenses cofinancées)

Catégorie	Postes permanents cofinancés		Postes temporaires ^b						Total	
			Budget ordinaire		Cofinancés		Ressources extrabudgétaires			
	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019	2016-2017	2018-2019
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
D-2	3	3	–	–	11	11	–	–	14	14
D-1	5	5	–	–	–	–	–	–	5	5
P-5	8	8	–	–	–	–	–	–	8	8
P-4/3	23	23	–	–	–	–	–	–	23	23
P-2/1	5	5	–	–	–	–	–	–	5	5
Total partiel	44	44	–	–	11	11	–	–	55	55
Agents des services généraux										
1 ^{re} classe	4	4	–	–	–	–	–	–	4	4
Autres classes	31	31	–	–	–	–	–	–	31	31
Total partiel	35	35	–	–	–	–	–	–	35	35
Total	79	79	–	–	11	11	–	–	90	90

^a Tous les postes visés à la présente section sont cofinancés conformément aux accords de partage des dépenses et ne figurent pas dans le tableau d'effectifs prévu au budget ordinaire de l'Organisation.

^b Onze postes temporaires d'inspecteur au Corps commun d'inspection.

Tableau 31.8 Répartition des ressources du budget ordinaire, par composante (part des dépenses cofinancées à la charge de l'ONU)

(Pourcentage)

A. Commission de la fonction publique internationale	53,7
B. Corps commun d'inspection	30,7
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet IPSAS	15,6
Total	100,0

Ajustements techniques

- 31.8 La variation au titre du budget ordinaire, qui représente une augmentation nette de 698 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, découle de l'augmentation de la part incombant à l'ONU des dépenses cofinancées de la CFPI, du Corps commun d'inspection, du CCS et du projet IPSAS, déterminée par le CCS selon la méthode établie.

Autres variations

- 31.9 La variation au titre du budget cofinancé, qui représente une diminution nette de 43 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, correspond essentiellement à une réduction des crédits demandés au titre des consultants pour le projet IPSAS, compensée en partie par une augmentation des crédits demandés au titre des frais de voyage du personnel et des frais généraux de fonctionnement.

A. Commission de la fonction publique internationale

Budget complet de la Commission de la fonction publique internationale (avant actualisation des coûts) : 18 064 600 dollars

Ressources à imputer au budget ordinaire correspondant à la part des dépenses à la charge de l'ONU (avant actualisation des coûts) : 6 539 400 dollars

- 31.10 Les activités menées par la Commission de la fonction publique internationale relèvent de la composante A du programme 27 (Activités financées en commun) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.
- 31.11 L'Assemblée générale, par sa résolution 3357 (XXIX), a créé la Commission de la fonction publique internationale et l'a chargée de réglementer et de coordonner les conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies. En vertu de son statut, la Commission est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Elle exerce ses fonctions à l'égard de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées et autres organisations internationales qui appliquent le régime commun des Nations Unies. Ce faisant, elle est guidée par le principe énoncé dans les accords entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations qui vise à établir une fonction publique internationale unifiée par l'application de normes, de méthodes et de dispositions communes en matière de personnel. Dans ses résolutions 51/216, 52/216 et 67/257, l'Assemblée a également demandé à la Commission de jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration d'approches novatrices de la gestion des ressources humaines, dans le cadre de la réforme générale en cours dans les organisations qui appliquent le régime commun, ainsi que pour l'examen approfondi de l'ensemble des prestations offertes par ces organisations.
- 31.12 Les objectifs généraux du programme de travail de la CFPI sont les suivants : a) continuer d'actualiser le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations; b) établir et tenir à jour des procédures et des méthodologies pour déterminer les conditions d'emploi; c) établir et tenir à jour le classement des lieux d'affectation aux fins des ajustements et les taux de l'indemnité journalière de subsistance pour quelque 200 pays et régions du monde; d) effectuer des enquêtes sur les conditions d'emploi les plus favorables pour les agents des services généraux dans les villes sièges; e) établir des normes de classement des emplois et les tenir à jour; f) donner aux organisations du système des Nations Unies des orientations et des conseils ayant trait à diverses questions relatives à la gestion des ressources humaines.

Programme de travail de la Commission de la fonction publique internationale

- 31.13 Il est prévu que la CFPI tienne deux sessions d'une durée totale de quatre semaines en 2018 et deux sessions d'une durée totale de quatre semaines en 2019. Sur les deux sessions qui se tiendront chaque année, l'une aura lieu à New York et l'autre, en principe, au siège d'une des organisations participantes qui appliquent le régime commun. La Commission pourrait aussi décider de créer des groupes de travail sur telle ou telle question particulière. Ces groupes de travail seraient composés

de membres de la Commission et/ou de son secrétariat, ainsi que de représentants des organisations membres et des fédérations du personnel. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, sept groupes de travail seront créés et chacun d'eux se réunira pendant deux semaines. Il est en outre à prévoir que des représentants de la Commission participeront aux réunions (une réunion par an) des groupes de travail techniques créés par les organes directeurs des organisations participantes.

- 31.14 Le Comité consultatif pour les questions d'ajustements de la CFPI tiendra, durant l'exercice biennal, une session par an, d'une durée d'une semaine. Ses membres, comme ceux de la CFPI, ont droit au remboursement des frais de voyage et à une indemnité de subsistance, conformément aux règles établies par l'Assemblée générale pour les membres d'organes et d'organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies exerçant leurs fonctions à titre personnel.
- 31.15 Bien que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès relatifs à la soumission en temps et en heure de la documentation nécessaire aux réunions des organes intergouvernementaux concernés, ainsi qu'aux gains d'efficacité réalisés s'agissant des frais de voyage à la charge de l'Organisation, ne soient pas pris en compte étant donné que ce programme ne comporte pas de composante Direction exécutive et administration, tous les efforts nécessaires seront faits pour que le taux de respect des règles de soumission en temps et en heure de la documentation et d'achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le début du voyage atteigne 100 %.

Tableau 31.9 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer le cadre réglementaire régissant les conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Mesure des résultats</i>				
		<i>2018-2019</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>	
a) Décisions prises par l'Assemblée générale fondées sur des données exactes et exhaustives	Pourcentage des recommandations de la Commission approuvées par l'Assemblée générale	Objectif Estimation Résultats effectifs	100			
b) Existence d'un régime des traitements et indemnités efficace, souple et simplifié fonctionnant conformément aux principes Noblemaire et Flemming et répondant aux besoins des organisations	Pourcentage des organisations appliquant le régime des traitements et indemnités satisfaites du régime des traitements et indemnités	Objectif Estimation Résultats effectifs	100			
c) Actualisation régulière, pour toutes les organisations appliquant le régime commun, du classement aux fins des ajustements, des seuils d'application de l'allocation-logement et du classement aux fins de l'application de la prime de mobilité et de sujétion	i) Réduction du délai entre la présentation des demandes d'enquêtes sur le coût de la vie et leur réalisation et maintien du nombre de lieux d'affectation examinés pour leur classement aux fins de l'application du régime de la prime de mobilité et de sujétion [nombre de mois]	Objectif Estimation Résultats effectifs	3	3	3	3
	ii) Suite donnée à 100 % des demandes annuelles de	Objectif Estimation	100	100	100	100

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de sujétion (250 demandes par an)	Résultats effectifs		100	100
d) Actualisation régulière du régime de l'indemnité journalière de subsistance	Taux d'achèvement de 100 % des actualisations du régime de l'indemnité journalière de subsistance	Objectif Estimation Résultats effectifs	100		

Facteurs externes

- 31.16 La CFPI devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées si les organisations qui appliquent le régime commun fournissent en temps voulu les informations qu'elle leur demande et appliquent intégralement ses décisions et recommandations.

Produits

- 31.17 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 figurent au tableau 31.10.

Tableau 31.10 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Commission de la fonction publique internationale	
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
1. Séances officielles et consultations de la Cinquième Commission sur les points de l'ordre du jour relatifs aux conditions d'emploi du régime commun des Nations Unies et à la gestion des ressources humaines	20
Documentation destinée aux organes délibérants :	
2. Rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2016 (A/71/30)	2
<i>Commission de la fonction publique internationale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
3. Sessions de la Commission	4
4. Sessions du Comité consultatif pour les questions d'ajustements	2
5. Réunions des groupes de travail de la Commission	7
Documentation destinée aux organes délibérants :	
6. Rapports, études et documentation sur les questions spécifiques intéressant la Commission, documents de séance, rapports d'enquête et données relatives à l'indice des prix de détail, informations supplémentaires fournies à l'Assemblée générale, etc.	100
7. Rapport du Comité consultatif pour les questions d'ajustement	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Brochures, opuscules, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation :	
8. Brochure sur les traitements et indemnités	1
9. Brochure sur le système des ajustements	3
10. Cadre de gestion des ressources humaines	1
11. Guide pratique sur le régime de la prime de mobilité et de sujétion et les dispositifs apparentés	2
12. Informations sur les lieux d'affectation ouvrant droit à la prime de danger	2
13. Régime des congés de détente	2
Bons offices, établissement des faits et autres missions spéciales :	
14. Missions d'établissement des faits concernant les conditions de vie et de travail dans les lieux d'affectation hors siège	8
Activités ou documentation techniques :	
15. Enquêtes sur le coût de la vie dans les lieux d'affectation hors siège	290
16. Enquêtes sur les salaires	6
17. Sondage mondial du personnel	1
18. Révisions mensuelles (ou bimensuelles) et promulgations des seuils de l'indemnité de poste et de l'allocation-logement	24
19. Révisions mensuelles (ou bimensuelles) et promulgations d'environ 400 montants d'indemnité journalière	24
20. Classification d'environ 1 000 lieux d'affectation classés difficiles	4
Administration et tenue à jour de ce qui suit :	
21. Brochures et microsite concernant le nouvel ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun	2
22. Outils/système d'évaluation des emplois	2
Séminaires :	
23. Ateliers spéciaux concernant le système des ajustements et des traitements et des indemnités	6
24. Ateliers sur la méthode d'enquête sur les traitements pour le personnel recruté sur le plan local	6
25. Réunions d'informations sur l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun	8
26. Formations sur l'évaluation des emplois	4
27. Sessions d'information et de formation en matière de mobilité et de sujétion	6
Services d'appui administratif (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :	
Gestion des ressources humaines	
Relations entre le personnel et l'administration	
28. Réponses dans le cadre de certaines affaires portées devant le Tribunal administratif	12

31.18 La répartition des ressources prévues pour la Commission de la fonction publique internationale est indiquée dans le tableau 31.11.

Tableau 31.11 **Ressources nécessaires (activités cofinancées) : Commission de la fonction publique internationale**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Postes	12 073,3	12 073,3	45	45
Autres objets de dépense	5 991,3	5 991,3	–	–
Total	18 064,6	18 064,6	45	45

- 31.19 Les ressources nécessaires (activités cofinancées), d'un montant de 18 064 600 dollars, permettront de financer le maintien de 45 postes [1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 3 agents des services généraux (1^{re} classe) et 18 agents des services généraux (autres classes)] et les autres objets de dépense, pour appuyer l'exécution des mandats dans le cadre du programme. Les ressources prévues au titre des autres objets de dépense (5 991 300 dollars) couvriront les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les voyages des représentants et des membres du personnel, les services contractuels, les dépenses de représentation et les frais généraux de fonctionnement, ainsi que les achats de fournitures, d'accessoires, de mobilier et de matériel.

Tableau 31.12 **Ressources nécessaires (budget ordinaire) : part du budget de la Commission de la fonction publique internationale incombant à l'ONU**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Autres objets de dépense	6 411,2	6 539,4	–	–
Total	6 411,2	6 539,4	–	–

- 31.20 Le montant de 6 539 400 dollars à imputer au budget ordinaire, en augmentation de 128 200 dollars par rapport à l'exercice précédent, correspond essentiellement à la part incombant à l'ONU des dépenses prévues pour la CFPI pour l'exercice biennal 2018-2019. L'augmentation des ressources nécessaires découle d'une augmentation de la part de l'ONU dans le budget de la CFPI de 35,2 % pour l'exercice biennal 2016-2017 à 36,2 % pour l'exercice biennal 2018-2019, déterminée par le CCS selon la méthode établie. La part du budget de la CFPI à la charge de l'ONU pour l'exercice biennal 2018-2019 est calculée sur la base des statistiques du personnel au 31 décembre 2015, tandis que la part de l'ONU pour l'exercice biennal 2016-2017 reposait sur les statistiques du personnel au 31 décembre 2013.

B. Corps commun d'inspection

*Budget complet du Corps commun d'inspection (avant actualisation des coûts) :
13 347 000 dollars*

*Ressources à imputer au budget ordinaire correspondant à la part des dépenses
à la charge de l'ONU (avant actualisation des coûts) : 3 742 500 dollars*

- 31.21 Les activités menées par le Corps commun d'inspection relèvent de la composante B du programme 27 (Activités financées en commun) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.
- 31.22 En vertu du Statut du Corps commun d'inspection (voir résolution 31/192 de l'Assemblée générale, annexe), les inspecteurs ont les plus larges pouvoirs d'investigation dans tous les domaines qui intéressent l'efficacité des services et le bon emploi des fonds s'ils apportent un point de vue indépendant par le moyen d'inspections et d'évaluations visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les organisations appliquant le régime commun. Le Corps commun s'assure que les activités entreprises par ces dernières sont exécutées de la façon la plus économique et qu'il est fait le meilleur usage possible des ressources disponibles pour mener à bien ces activités.
- 31.23 Conformément à l'article 1 de son statut, le Corps commun d'inspection exerce ses fonctions pour le compte de l'Assemblée générale et est responsable devant elle de même que devant les organes délibérants compétents des organisations appliquant le régime commun.
- 31.24 En vertu de son statut, le Corps commun d'inspection dispose de trois outils pour mettre en pratique la gestion axée sur les résultats, à savoir son programme de travail (art. 9), son rapport annuel (art. 10) et son budget biennal (art. 20). Le programme de travail est présenté dans le rapport annuel dans le cadre duquel le Corps commun rend compte de ses activités à l'Assemblée générale, qui procède à son évaluation.
- 31.25 En vertu de l'article 19 de son statut, le Corps commun d'inspection est secondé par un secrétaire exécutif et par le personnel qui peut être approuvé conformément à l'article 20.
- 31.26 Comme il est établi dans le système de suivi des rapports du Corps commun d'inspection, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/16, pour que les organes délibérants des organisations participantes puissent examiner en détail les rapports du Corps commun et en tirer parti, les recommandations formulées dans ces rapports doivent être précises, mesurables, adaptées, réalistes et à échéances définies.
- 31.27 Le secrétariat a un rôle important à jouer pour ce qui est d'aider le Corps commun dans ce domaine et de suivre le degré d'acceptation et d'application de ses recommandations dès lors qu'elles ont été publiées afin d'en rendre compte dans le rapport annuel.
- 31.28 Le présent cadre stratégique décrit la manière dont le secrétariat du Corps commun d'inspection appuie le travail des inspecteurs, et a pour objet de mesurer la qualité de ce travail. Toutefois, il convient de rappeler que, dans sa résolution 63/272, l'Assemblée générale a affirmé que la responsabilité du contrôle incombait collectivement aux États Membres, aux organisations et aux organes de contrôle interne et externe.
- 31.29 Les réalisations escomptées, indiquées ci-après, découlent des priorités stratégiques à long et à moyen terme du Corps commun d'inspection telles qu'elles ont été établies dans le cadre stratégique pour la période 2010-2019 (A/63/34, annexe III), qui a été présenté pour examen à l'Assemblée générale et dont celle-ci a pris note au paragraphe 17 de sa résolution 63/272. En

2012, le Corps commun a mis à jour le cadre stratégique, ainsi que l'Assemblée l'avait demandé dans sa résolution 65/270 (voir A/66/34, annexe I). Les indicateurs qui suivent sont fondés sur le cadre stratégique à long terme révisé.

- 31.30 Bien que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès relatifs à la soumission en temps et en heure de la documentation nécessaire aux réunions des organes intergouvernementaux concernés, ainsi qu'aux gains d'efficacité réalisés s'agissant des frais de voyage à la charge de l'Organisation ne soient pas pris en compte étant donné que ce programme ne comporte pas de composante Direction exécutive et administration, tous les efforts nécessaires seront faits pour que le taux de respect des règles de soumission en temps et en heure de la documentation et d'achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le début du voyage atteigne 100 %.

Tableau 31.13 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Améliorer l'efficacité, l'efficience et la pertinence des programmes et sous-programmes

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Renforcement de la capacité des États Membres et des secrétariats des organisations participantes de prendre des décisions opportunes, de façon à améliorer l'efficacité, l'efficience et la pertinence des programmes et sous-programmes	i) Augmentation, au cours des trois dernières années, du taux d'adhésion des organes délibérants et des organisations participantes aux recommandations portant sur l'ensemble du système [en pourcentage]	Objectif	70	62	60	55
		Estimation		68	57	55
		Résultats effectifs			63	40
	ii) Augmentation, au cours des trois dernières années, du taux d'application par les organisations participantes et par les organes délibérants des recommandations qui ont été acceptées [en pourcentage]	Objectif	75	78	60	55
		Estimation		70	76	51
		Résultats effectifs			65	74
b) Renforcement de la capacité des organisations participantes de garantir l'examen rapide et avisé des rapports du Corps commun et des recommandations qui y figurent par leurs organes délibérants respectifs	Augmentation du pourcentage d'organisations participantes ayant fourni des informations à jour dans les délais fixés à l'aide du système de suivi en ligne	Objectif	90	75	70	50
		Estimation		88	60	50
		Résultats effectifs			86	46
c) Amélioration de la mise en évidence des rapports et des notes du Corps commun	i) Augmentation du nombre de produits de communication liés aux rapports, notes et lettres d'observations publiés par le Corps commun (nombre d'articles sur le site Web du Corps commun et sur Internet, de lettres d'information, d'alertes électroniques et de communiqués de presse produits par période biennale)	Objectif	20			
		Estimation				
		Résultats effectifs				

Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Augmentation du nombre d'activités de communication liées aux travaux du Corps commun (nombre de réunions des coordonnateurs du Corps commun, de réunions avec les chefs de secrétariat, de réunions de présentation des rapports aux États Membres, de manifestations parallèles et d'ateliers de présentation des rapports organisés par période biennale)	Objectif Estimation Résultats effectifs	10		

Facteurs externes

31.31 Le Corps commun d'inspection devrait atteindre l'objectif visé et parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les organisations participantes coopèrent pleinement aux examens et au processus de suivi de l'application des recommandations; b) les observations sur les rapports du Corps commun sont soumises par les secrétariats des organisations participantes dans les délais fixés; c) les rapports du Corps commun sont examinés sans délai par les organes délibérants, qui prennent les dispositions voulues pour adopter des résolutions ou des décisions relatives aux recommandations qui pourraient avoir des incidences sur les réalisations escomptées.

Produits

31.32 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2016-2017 figurent au tableau 31.14.

Tableau 31.14 **Produits par catégories**

Produits	Quantité
Corps commun d'inspection	
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
1. Réunions officielles	8
2. Consultations	32
Documentation destinée aux organes délibérants :	
3. Rapport du Corps commun d'inspection pour 2018 et programme de travail pour 2019	2
4. Rapports du Corps commun d'inspection sur la base du programme de travail approuvé par l'Assemblée générale	17
<i>Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit</i>	
5. Réunions du Comité	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations :	
Réunions suivantes :	
6. Coordonnateurs du Corps commun d'inspection	1
7. Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	2
8. Représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies	2
9. Groupes des chefs des services d'investigation du système des Nations Unies	2
10. Réunion tripartite de coordination du contrôle interne (Comité des commissaires aux comptes, Bureau des services de contrôle interne et Corps commun d'inspection)	2
Autres services	
11. Notes et lettres d'observations du Corps commun d'inspection	2

31.33 La répartition des ressources prévues pour le Corps commun d'inspection est indiquée dans le tableau 31.15.

Tableau 31.15 **Ressources nécessaires (activités cofinancées) : Corps commun d'inspection**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes permanents et temporaires</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Postes	12 290,4	12 290,4	31	31
Autres objets de dépense	1 056,6	1 056,6	–	–
Total	13 347,0	13 347,0	31	31

31.34 Les ressources nécessaires (activités cofinancées), d'un montant de 13 347 000 dollars, permettront de financer le maintien de 31 postes, soit 11 postes temporaires (inspecteurs) et 20 postes permanents au secrétariat du Corps [1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 8 agents des services généraux (autres classes)] et les autres objets de dépense, pour appuyer l'exécution des mandats dans le cadre du programme. Les ressources prévues au titre des autres objets de dépense (1 056 600 dollars) couvriraient les autres dépenses de personnel, les services de consultants, les frais de voyage des inspecteurs et des membres du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires ainsi que de mobilier et de matériel.

Tableau 31.16 **Ressources nécessaires (budget ordinaire) : part du budget du Corps commun d'inspection incombant à l'ONU**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Autres objets de dépense	3 238,0	3 742,5	–	–
Total	3 238,0	3 742,5	–	–

- 31.35 Le montant de 3 742 500 dollars à imputer au budget ordinaire, en augmentation de 504 500 dollars par rapport à l'exercice précédent, correspond essentiellement à la part incombant à l'ONU des dépenses prévues pour le Corps commun d'inspection pour l'exercice biennal 2018-2019. L'augmentation des ressources nécessaires est imputable à une augmentation de la part de l'ONU dans le budget du Corps commun d'inspection de 24,3 % pour l'exercice biennal 2016-2017 à 28 % pour l'exercice biennal 2018-2019, déterminée par le CCS selon la méthode établie. La part du budget du Corps commun d'inspection à la charge de l'ONU pour l'exercice biennal 2018-2019 est calculée sur la base des dépenses en 2014-2015, tandis que pour l'exercice biennal 2016-2017, la part de l'ONU avait été déterminée sur la base des dépenses en 2012-2013.

C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Budget total du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (avant actualisation des coûts) : 6 195 800 dollars

Ressources à imputer sur le budget ordinaire, correspondant à la part des dépenses à la charge de l'ONU (avant actualisation des coûts) : 1 906 500 dollars

- 31.36 Les activités confiées au CCS relèvent de la composante C du programme 27 (Activités financées en commun) du plan-programme biennal pour la période 2018-2019.
- 31.37 Le CCS est chargé de promouvoir la cohérence, la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le choix des politiques, des programmes et des activités, conformément à leurs mandats respectifs et comme suite aux décisions d'organes intergouvernementaux. Composé du Secrétaire général et des chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies, il a remplacé en 2001 le Comité administratif de coordination [qui avait été établi en 1946 par le Conseil économique et social dans sa résolution 13 (III)]. Il s'appuie sur trois entités : le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Le Comité de haut niveau sur les programmes aide à élaborer des mesures, des stratégies et des orientations permettant aux organismes des Nations Unies de répondre aux nouveaux défis que posent la coopération internationale et le développement. Le Comité de haut niveau sur la gestion formule des orientations sur les questions d'administration, de gestion et de sécurité qui intéressent l'ensemble du système, encourage la coopération et la coordination interorganisations sur ces questions et concourt à la bonne gestion du régime commun des traitements et indemnités. Le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui est devenu, en 2008, la troisième composante sur laquelle s'appuie le Conseil, est chargé de coordonner les activités de développement menées au niveau des pays. Un secrétariat unique, financé en commun, assure aux entités du Conseil – au Comité de haut niveau sur les programmes et au Comité de haut niveau sur la gestion, mais pas au Groupe des Nations Unies pour le développement dont les activités sont financées séparément – les services d'appui dont elles ont besoin.
- 31.38 Durant l'exercice biennal 2018-2019, le CCS continuera de coordonner les activités menées par le système des Nations Unies pour aider les États Membres à réaliser de façon durable les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux qui figurent dans les documents finals des grandes conférences des Nations Unies, ainsi que dans les accords internationaux, dont le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'attachera à faire mieux comprendre les enjeux mondiaux prioritaires, notamment l'élimination de la pauvreté, le développement durable, les changements climatiques, les questions humanitaires, la prévention des conflits et le maintien de la paix, la révolution des données, la cybercriminalité et la cybersécurité, et à coordonner les activités conjointes destinées à y faire face, conformément aux mandats

intergouvernementaux; à mobiliser résolument et sans exclusive toutes les ressources et les capacités; à renforcer le partage des connaissances; à promouvoir activement la transparence et la responsabilité. Le Conseil des chefs de secrétariat veillera également à ce que le système des Nations Unies appuie davantage la réalisation de l'examen quadriennal complet de ses activités opérationnelles de développement; l'Accord de Paris sur les changements climatiques; le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020; le développement durable de l'Afrique dans le cadre global du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il continuera de soutenir activement la prise en compte systématique de l'égalité des sexes et de la jeunesse dans la conception, l'application, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes du système, conformément aux mandats intergouvernementaux. En outre, il continuera d'améliorer la sécurité et la sûreté du personnel, des locaux et des biens des Nations Unies, notamment en renforçant l'appui dispensé par l'ensemble du système à un dispositif unifié et efficace de gestion de la sécurité.

- 31.39 Par l'entremise de son Comité de haut niveau sur les programmes, le Conseil continuera de promouvoir des solutions intégrées aux enjeux mondiaux que sont le développement durable, l'action humanitaire, la paix et la sécurité, ainsi que les droits de l'homme; d'encourager le plus possible les effets de synergie entre les organismes du système des Nations Unies dans le cadre d'activités communes; d'encourager la cohérence des politiques et des normes dans l'ensemble du système, conformément aux mandats intergouvernementaux. Faire en sorte que les organismes des Nations Unies contribuent de manière plus cohérente et plus efficace à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment pour ce qui concerne les objectifs de développement durable et le développement durable, demeurera une priorité du Comité. Celui-ci continuera, en même temps, d'examiner et de recenser les questions nouvelles relatives aux programmes qui appellent des solutions à l'échelle du système et d'appuyer des stratégies communes en vue de traiter de sujets prioritaires telles que la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives; la prévention des conflits et le renforcement de la résilience; l'eau, l'énergie et les changements climatiques; la réduction des risques de catastrophe; les migrations et le développement; l'urbanisation; l'égalité des sexes et la jeunesse; les pays ayant des besoins particuliers.
- 31.40 Par l'entremise de son Comité de haut niveau sur la gestion, le Conseil des chefs de secrétariat renforcera la coopération entre les organismes des Nations Unies de façon à améliorer la responsabilisation et la transparence; à harmoniser la gestion des ressources humaines conformément aux réformes approuvées par les organes directeurs d'organisations membres; à tirer parti des technologies de l'information et des communications pour mieux gérer et exécuter les programmes; à faciliter la diffusion des pratiques optimales et des enseignements tirés en matière de gestion, grâce notamment à la reconnaissance mutuelle, ainsi qu'à la simplification et à l'harmonisation progressives des pratiques. Pour ce qui concerne la gestion des ressources humaines, il continuera de collaborer activement avec la CFPI, ainsi qu'avec les organismes appliquant le régime commun des Nations Unies, à l'application des décisions adoptées par l'Assemblée générale à l'issue de l'examen de l'ensemble des prestations offertes par le système, et à l'harmonisation des pratiques et procédures relatives aux ressources humaines. Dans les domaines financier et budgétaire, il s'agira, comme précédemment, de veiller à l'application des normes comptables internationales (IPSAS) dans l'ensemble du système; de développer l'initiative visant à mettre en place des services de trésorerie communs; de promouvoir l'élaboration de pratiques optimales sur les plans financier et budgétaire. Pour ce qui est des achats, le conseil étudiera plus avant les possibilités d'opérations collectives aux échelons mondial, régional et national. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, le Conseil continuera à renforcer la capacité des institutions de régler efficacement et de façon coordonnée les problèmes de cybersécurité, de répondre aux demandes en faveur de l'utilisation coordonnée des progiciels de gestion intégrés et de favoriser la coordination interinstitutions de l'utilisation des données et des capacités d'analyse.

- 31.41 Le secrétariat du CCS continuera de fournir un appui efficace et rationnel en pleine conformité avec les décisions adoptées par les États Membres, notamment en veillant à ce que les débats du CCS et de ses organes subsidiaires s'appuient sur des données analytiques solides; en aidant le CCS et ses mécanismes subsidiaires à organiser leurs séances et à en planifier la teneur; en concevant des systèmes d'analyse et d'information qui permettent au CCS de mieux percevoir et traiter les éventuels problèmes de chevauchement d'activités dans certains domaines; en aidant le CCS à mettre au point, à l'échelle du système, des méthodes utilisables par différentes institutions travaillant sur les mêmes questions. Le secrétariat facilitera auprès des organismes des Nations Unies, des États Membres et du public la diffusion régulière et structurée d'information portant sur l'ONU et les organisations apparentées, qu'il s'agisse de décisions interinstitutionnelles, de statistiques concernant les ressources, les politiques et les pratiques, ainsi que les grandes tendances et les principaux faits nouveaux intéressant le système dans son ensemble. Durant l'exercice biennal 2018-2019, le Conseil dialoguera plus avant avec les organes intergouvernementaux, en particulier le Conseil économique et social, et son secrétariat poursuivra ses relations avec le Comité du programme et de la coordination.
- 31.42 Bien que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès concernant le respect des délais de soumission des documents dont les organes intergouvernementaux ont besoin pour leurs réunions, ainsi que la réalisation d'économies sur les frais de voyage, ne soient pas pris en compte faute de composante Direction exécutive et administration dans le programme, tout sera mis en œuvre pour que les documents soient présentés en temps voulu et que les billets d'avion soient achetés deux semaines au moins avant la date de départ.

Tableau 31.17 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Mobiliser les moyens collectifs du système des Nations Unies pour mieux mettre en œuvre les mandats intergouvernementaux et faire face aux nouveaux défis

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats			
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration de l'incidence des mandats intergouvernementaux par le renforcement de la coordination et de la cohérence entre les organismes des Nations Unies	Nombre d'activités conjointes ou complémentaires ou d'initiatives coordonnées à l'échelle du système élaborées sous les auspices du CCS, de ses comités de haut niveau et de leurs réseaux, pour améliorer la coordination et la cohérence aux niveaux des programmes, des opérations et de la gestion (politiques et approches communes en matière de programmes et de gestion, déclarations, stratégies, préparatifs et suivi des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies à l'échelle du système) [initiatives coordonnées]	Objectif Estimation Résultats effectifs	22		
b) Amélioration de l'exécution des mandats intergouvernementaux	Nombre d'activités conjointes ou complémentaires ou	Objectif Estimation	25		

Chapitre 31 Activités administratives financées en commun

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesure des résultats				
		2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013	
par le renforcement de l'efficacité et de l'efficacité des organismes des Nations Unies	d'initiatives coordonnées à l'échelle du système élaborées sous les auspices du CCS, de ses comités de haut niveau et de leurs réseaux, pour renforcer l'efficacité et l'efficacité (procédures et pratiques administratives, modèles, normes, lignes directrices et accords opérationnels communs) [initiatives coordonnées]	Résultats effectifs				
c) Amélioration de la prise de décisions par les organismes des Nations Unies et les États Membres moyennant une meilleure mise en commun des données et des connaissances	Nombre d'activités conjointes ou complémentaires ou d'initiatives coordonnées à l'échelle du système mises en œuvre sous les auspices du CCS, de ses comités de haut niveau et de leurs réseaux, pour renforcer l'accessibilité des données et la mise en commun des connaissances entre les organismes des Nations Unies et avec les États Membres (élaboration de jeux de données, plateformes communes, banques de données, publications et sites Web) [initiatives coordonnées]	Objectif Estimation Résultats effectifs	20			
d) Facilitation de la prise de décisions éclairées par les États Membres et les organismes des Nations Unies concernant le maintien de l'application des normes IPSAS	i) Présentation dans les délais impartis de toutes les informations relatives aux normes IPSAS pour que les organismes des Nations Unies puissent les examiner aux fins du maintien de l'application des normes [en pourcentage]	Objectif Estimation Résultats effectifs	100	100	100	100
	ii) Présentation aux États Membres en temps voulu de toutes les informations relatives au respect des normes IPSAS (après la mise en application) par les organismes des Nations Unies [en pourcentage]	Objectif Estimation Résultats effectifs	100	100	100	100

Facteurs externes

- 31.43 La composante devrait atteindre les objectifs visés et parvenir aux réalisations escomptées pour autant que les organisations membres et leurs organes directeurs fassent preuve de la détermination

voulue et apportent en temps utile leur concours au règlement des questions dont le Conseil des chefs de secrétariat sera saisi.

Produits

31.44 Les produits prévus pour l'exercice biennal 2018-2019 sont présentés dans le tableau 31.18.

Tableau 31.18 **Produits par catégories**

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, et rapports correspondants (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Assemblée générale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
1. Séances officielles	2
2. Consultations	2
Documentation destinée aux organes délibérants :	
3. Note du Secrétaire général sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies (2018)	1
4. Rapport d'étape sur l'adoption des normes IPSAS par l'Organisation des Nations Unies	4
<i>Conseil économique et social</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
5. Séances officielles	1
6. Consultations	1
Documentation destinée aux organes délibérants :	
7. Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (2017 et 2018)	2
<i>Commission de la fonction publique internationale</i>	
Services fonctionnels pour les réunions :	
8. Réunions de la Commission	4
9. Réunions des organes subsidiaires de la Commission	6
Documentation destinée aux organes délibérants :	
10. Rapports destinés aux réunions programmées de la Commission sur les positions communes du système des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun	4
Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
Publications en série :	
11. Situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies	1
12. Rapport statistique sur les ressources humaines du système des Nations Unies	2
13. Rapport statistique sur les ressources humaines du système des Nations Unies : administrateurs recrutés sur le plan national	2
14. Décompte du personnel des services extérieurs disponible au 31 décembre aux fins de la participation aux coûts du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies	2
15. Rapport statistique annuel sur les achats du système des Nations Unies	2

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
Publications isolées :	
16. Autres rapports administratifs publiés à titre ponctuel	1
17. Compilations et analyses des pratiques optimales du système des Nations Unies dans les domaines des ressources humaines, des achats, des technologies de l'information, ainsi que des finances et du budget.	6
Activités ou documentation techniques :	
18. Publication semestrielle des barèmes des interprètes, traducteurs et éditeurs indépendants au profit des organismes des Nations Unies	4
Mise à jour et maintenance :	
19. du catalogue de données du système des Nations Unies	1
20. du site Web du CCS	2
21. du portail de gestion des données du système des Nations Unies sur les ressources humaines, les achats et les données financières	1
22. de l'annuaire des hauts fonctionnaires du système des Nations Unies	3
Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)	
<i>Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination</i>	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations :	
23. Réunions du Conseil	4
Documentation des réunions interorganisations :	
24. Résumé des conclusions de la session ordinaire du Conseil	4
<i>Comité de haut niveau sur les programmes</i>	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations :	
25. Réunions du Comité	4
Documentation des réunions interorganisations :	
26. Rapport du Comité de haut niveau sur les programmes relatifs aux travaux de ses trente-cinquième à trente-huitième sessions	4
<i>Comité de haut niveau sur la gestion</i>	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations :	
Réunions :	
27. du Comité	4
28. Réseau ressources humaines	4
29. Réseau Finances et budget	4
30. Réseau de fournisseurs	4
31. Réseau Informatique et communications	4
32. Groupes de travail interinstitutions et dispositifs interorganisations spéciaux créés par le Comité de haut niveau sur la gestion	10
Documentation des réunions interorganisations :	
33. Rapport du Comité de haut niveau sur la gestion relatif aux travaux de ses trente-cinquième à trente-huitième sessions	4
34. Rapport sur les conclusions des réunions du Réseau Ressources humaines	4
35. Rapport sur les conclusions des réunions du Réseau Finances et Budget	4

Titre X Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

<i>Produits</i>	<i>Quantité</i>
36. Rapport sur les conclusions des réunions du Réseau Fournisseurs	4
37. Réseau Informatique et communications	4
<i>Groupe des Nations Unies pour le développement</i>	
Services fonctionnels pour les réunions interorganisations :	
38. Réunions du Groupe	4
39. Réunions du Groupe de travail sur les pratiques de fonctionnement	4
Documentation des réunions interorganisations :	
40. Conseils et documents d'appui relatifs aux normes IPSAS à l'intention des entités des Nations Unies	6
Contribution à des produits communs	
41. Contribution à l'élaboration des rapports du Corps commun d'inspection	6
42. Contribution interinstitutions à l'élaboration des rapports destinés au Conseil économique et social	2
43. Documents ponctuels sur les positions communes du système des Nations Unies relatives à la caisse de retraite destinés au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	2
31.45. La répartition des ressources prévues pour le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet IPSAS, est indiquée dans le tableau 31.19.	

Tableau 31.19 Ressources nécessaires (activités cofinancées) pour le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris pour le projet IPSAS

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Postes	4 805,5	4 805,5	14	14
Autres objets de dépense ^a	1 433,8	1 390,3	–	–
Total	6 239,3	6 195,8	14	14

^a Comprend un montant de 508 100 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du projet IPSAS.

- 31.46 Le montant des ressources demandées pour le secrétariat du CCS au titre des activités cofinancées (6 195 800 dollars), en baisse de 43 500 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettrait de reconduire 14 postes [1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC) à New York et 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 3 G(AC) à Genève]. Les ressources demandées au titre des autres objets de dépense (1 390 300 dollars) serviraient à financer les autres dépenses de personnel, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les achats de fournitures et d'accessoires, ainsi que de mobilier et de matériel.
- 31.47 Le montant prévu pour les activités cofinancées au titre du projet IPSAS (508 100 dollars), en baisse de 43 500 dollars par rapport à l'exercice précédent, permettrait de financer les autres dépenses de personnel, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, ainsi que les achats de fournitures et d'accessoires. La diminution nette de 43 500 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017, due à la

réduction des crédits demandés au titre des consultants (59 400 dollars), est en partie contrebalancée par la hausse des frais de voyage au titre des réunions du Conseil des normes IPSAS (11 600 dollars) et celle des frais généraux de fonctionnement (4 300 dollars), qui découle de l'augmentation des coûts de communication liée à la généralisation de la visioconférence dans les activités interinstitutions.

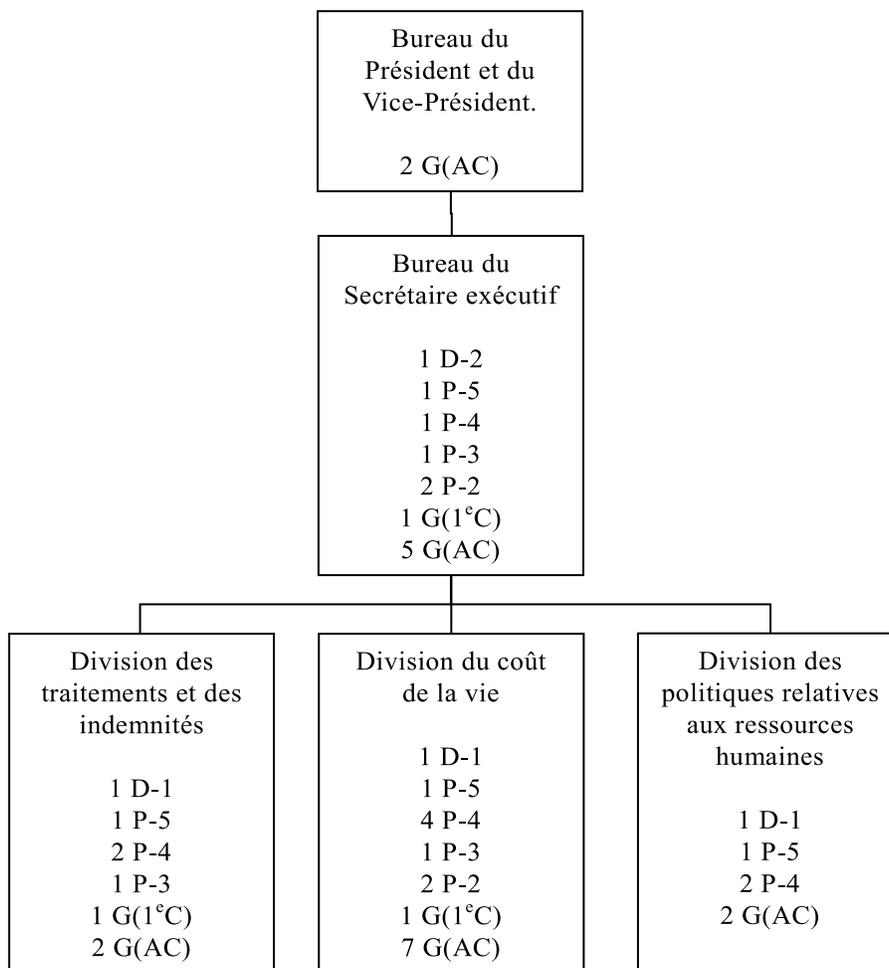
Tableau 31.20 **Ressources nécessaires (budget ordinaire) : part du budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à la charge de l'ONU, y compris en ce qui concerne le projet IPSAS**

	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>2016-2017</i>	<i>2018-2019</i>
Objets de dépense autres que les postes ^a	1 854,4	1 906,5	–	–
Total	1 854,4	1 906,5	–	–

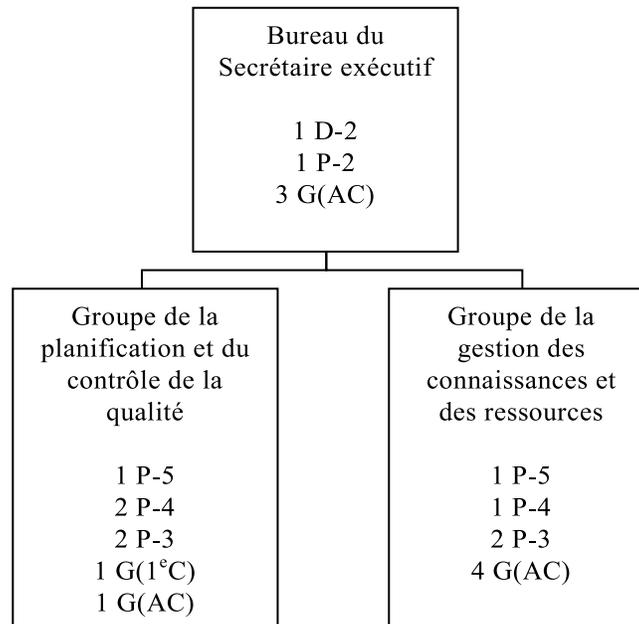
^a Comprend un montant de 157 000 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du projet IPSAS.

- 31.48 Le montant des ressources à imputer sur le budget ordinaire (1 906 500 dollars), en augmentation nette de 52 100 dollars (2,8 %) par rapport à l'exercice précédent, représente la part des dépenses de secrétariat du CCS (29,7 %) et des frais de mise en œuvre du projet IPSAS devant être prise en charge par l'ONU. L'augmentation nette de 52 100 dollars, qui s'explique par l'accroissement de la part qui revient à l'ONU dans le financement du secrétariat du CCS (29,7 % pour l'exercice biennal 2016-2017 contre 30,8 % en 2018-2019) et dans les dépenses relatives au projet IPSAS, telle que définie par le CCS selon la formule établie, est en partie compensée par la réduction du montant total des dépenses liées au projet IPSAS. La part des budgets du CCS et du projet IPSAS incombant à l'ONU pour l'exercice biennal 2018-2019 est calculée d'après : a) les statistiques du personnel au 31 décembre 2015 (pour l'exercice biennal 2016-2017, il s'agissait des statistiques arrêtées au 31 décembre 2013); b) le montant des dépenses engagées en 2014-2015 (pour 2016-2017, il s'agissait des dépenses de 2012-2013).

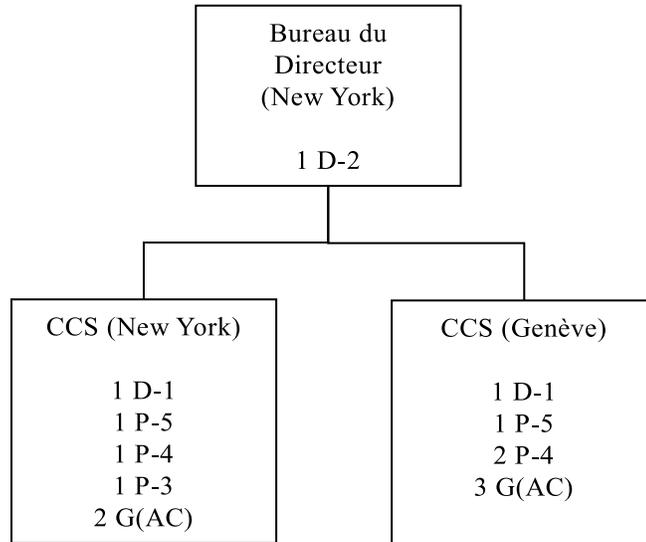
Annexe I

**Organigramme et répartition des postes
pour l'exercice biennal 2018-2019****A. Commission de la fonction publique internationale**

B. Secrétariat du Corps commun d'inspection



**C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes
des Nations Unies pour la coordination**



Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/7)

Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, d'améliorer plus avant les statistiques sur les organismes des Nations Unies mises à la disposition des États Membres, notamment en fournissant des informations plus à jour.

Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat améliore plus avant les statistiques du personnel du système des Nations Unies, qui sont publiées chaque année.

Assemblée générale (résolution 70/247)

Prie le Secrétaire général de présenter, dans ses futurs projets de budget, dans chaque chapitre concerné, une brève explication de la formule de partage des coûts utilisée pour calculer la part des dépenses cofinancées devant être prise en charge par l'Organisation.

On trouvera dans l'annexe III du présent rapport une brève explication de la formule de partage des coûts utilisée pour calculer la part des dépenses cofinancées devant être prise en charge par l'ONU.

Prie le Secrétaire général d'examiner les possibilités d'hébergement en interne du site Web du Corps commun d'inspection et de lui faire rapport sur la question dans son prochain rapport sur la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications du Secrétariat.

À la date d'établissement de la version définitive du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (A/71/400), les possibilités d'hébergement en interne du site Web du Corps commun d'inspection et de son système de suivi en ligne étaient encore à l'étude. Il sera rendu compte des progrès accomplis en la matière dans le prochain rapport sur la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247.

Annexe III

Brève explication de la formule de partage des coûts utilisée pour calculer la part des dépenses cofinancées devant être prise en charge par l'ONU

1. Les activités administratives cofinancées qui sont menées dans le cadre du régime commun des Nations Unies au titre du chapitre 31 du budget-programme sont celles de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), du Corps commun d'inspection, du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la Coordination (CCS) et du projet d'application des normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) à l'échelle du système. Les formules appliquées pour répartir les coûts des activités cofinancées sont présentées en détail ci-après.

2. Depuis 1974, le partage des coûts inscrits au budget de la CFPI suit la « formule du Comité consultatif pour les questions administratives », selon laquelle les coûts afférents à la CFPI sont répartis proportionnellement à la dotation en effectifs, telle qu'indiquée dans les statistiques du personnel publiées par le secrétariat du CCS. Il convient de noter que la part des dépenses incombant à l'ONU inclut également la participation aux frais de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en application de la décision adoptée par l'Assemblée générale selon laquelle les dépenses relatives à ces deux entités sont financées par le budget ordinaire de l'Organisation.

3. Quant aux coûts du Corps commun d'inspection, ils sont répartis, depuis l'exercice 1996-1997, en fonction des dépenses des organisations participantes consignées dans les états financiers vérifiés, à l'exclusion des suivantes :

- a) Dépenses relatives au maintien de la paix;
- b) Dépenses en nature, y compris la valeur des dons en produits;
- c) 50 % des dépenses du Centre du commerce international, correspondant à la part de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en vertu du principe selon lequel le budget ordinaire du Centre est financé à parts égales par l'ONU et l'OMC, laquelle ne participe pas aux travaux du Corps commun d'inspection.

4. Depuis l'exercice 2006-2007, le partage des coûts inscrits au budget du secrétariat du CCS porte à 50 % sur le montant des dépenses de personnel établi d'après les statistiques les plus récentes, et à 50 % sur le montant total des dépenses, tel qu'il ressort des états financiers vérifiés les plus récents, déduction faite des dépenses en nature, à l'exception des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix.

5. Les coûts inscrits au budget du projet IPSAS pour le système dans son ensemble sont partagés conformément à la formule appliquée pour déterminer comment doit être réparti le budget du secrétariat du CCS, sauf pour le Fonds international de développement agricole qui est exclu de la formule puisque ce n'est pas un membre actif du projet IPSAS.